



COMMUNIQUE DE PRESSE

- L'UJRE et Durban II -

Les Nations Unies ont été créées à la fin de la deuxième guerre mondiale. Leur principale mission est de rechercher le règlement pacifique des différends : « *La paix naissant dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix* ». Dès 1963, l'ONU a convoqué une conférence sur l'élimination de la discrimination raciale.

L'UJRE, organisation née pendant la seconde guerre mondiale dans la lutte contre l'envahisseur nazi et l'antisémitisme, considère l'existence d'une conférence des Nations Unies destinée à traiter de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme comme un fait positif dans son principe.

L'UJRE considère comme contraire à l'esprit des Nations Unies l'utilisation de cette tribune pour semer la haine et la discorde dans les esprits, même, et surtout, quand la paix est particulièrement menacée sur toute la planète.

L'UJRE, ayant toujours défendu le droit à l'existence d'Israël, ne peut que regretter que certains fassent de cette conférence un lieu dans lequel les critiques sont très étroitement ciblées sur la politique d'Israël, comme ce fut le cas lors de sa tenue en 2001 à Durban, alors que les problèmes de discrimination affectent bien d'autres pays dans le monde.

Dans ce contexte, l'UJRE prend acte que le récent discours du Président iranien est en retrait sur celui de la fin 2006, lequel contenait une négation du génocide des juifs au cours de la seconde guerre mondiale et demandait la disparition de l'Etat d'Israël. Cependant, elle déplore que ce discours n'ait jamais été contredit, ni regretté par la suite, par les autorités iraniennes.

Toutefois, l'UJRE considère que l'attitude et les actions du gouvernement israélien, lequel dénie au peuple palestinien la possibilité de faire valoir ses droits depuis la création d'Israël et plus encore depuis l'occupation des territoires palestiniens en 1967, doivent être dénoncées comme illégales, injustes et contraires au rétablissement de la paix dans cette région.

Dans ces conditions, l'UJRE considère que le gouvernement israélien, et tous ceux qui, en France, soutiennent inconditionnellement sa politique, seraient dans une bien meilleure situation pour dénoncer les attaques antisémites, d'où qu'elles viennent, s'ils accueilleraient positivement les légitimes demandes de reconnaissance de leurs droits par les Palestiniens, conformément aux résolutions de l'ONU, lesquelles prévoient l'existence de deux Etats pour deux peuples.

Paris, le 23 avril 2009
